

Mise à jour du dossier - comparaison de versions

Domicile

Receveurs

Mise à jour : 5/08/2026



Objectif : Suite à la modification du dossier par le demandeur, être en capacité de repérer les modifications.



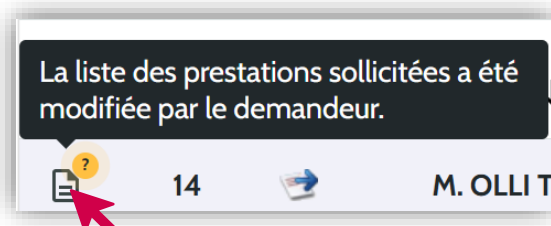
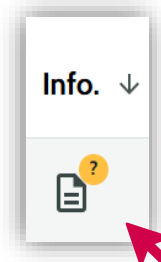
Prérequis : Disposer du profil « Coordonnateur structure » OU « Gestionnaire administratif »

LES ÉTAPES

1

Consulter le tableau de bord et repérer les dossiers avec une alerte

- Dans l'onglet « Domicile», sélectionner « Mes demandes reçues » .
- Certaines demandes des onglets "Demandes en cours", "Liste d'attente" et "Refusées" peuvent être grisées avec dans la colonne "info." l'icône .
- Cette alerte concerne soit la modification des prestations, soit du contenu de la demande soit l'acceptation d'une visite à domicile par le demandeur.
- Pour connaître la nature de la modification, survoler l'icône et l'information s'affichera.



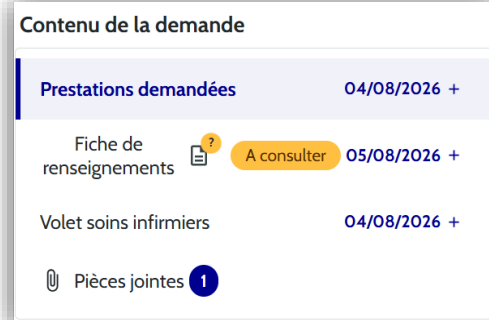
Astuce

Vous pouvez cliquer sur le titre de la colonne "Info." afin de trier les demandes et mettre en évidence l'ensemble des alertes des dossiers dans l'onglet choisi.

2

Repérer les modifications du contenu du dossier ou des prestations

- Cliquer sur le dossier concerné, une fenêtre vous alerte sur la modification. Appuyer sur Ok.
- Dans le bandeau de droite l'icône est présente à côté de chaque partie du dossier possiblement modifiées.



Ici la modification à eu lieu dans la fiche de renseignements.

- Cliquez sur le symbole « + » à côté de la date de modification pour afficher, dans le volet de gauche, la version mise à jour de la fiche de renseignement.
- Cette action déplie également le **résumé des modifications** (à lire de bas en haut), indiquant les changements effectués ainsi que l'identité, la profession et l'adresse e-mail du demandeur.

- Comparer les versions : **Visualiser une version** : sélectionnez une version, puis cliquez sur « Voir » pour l'afficher. **Comparer deux versions** : cochez les deux versions à comparer, puis cliquez sur « Comparer ».

- Lors de la comparaison de deux versions, l'intitulé suivant apparaît en haut du dossier à gauche avec les versions comparées et la légende des couleurs liées aux modifications.

- Le même principe s'applique aux comparaisons de versions concernant les prestations.

3 Prendre connaissance d'une visite à domicile acceptée par le demandeur

- Cliquer sur le dossier concerné puis dans le bandeau du haut avec l'identité de la personne, retrouvez l'icône
- Il vous suffit de survoler cette icône ou l'intitulé "**Rendez-vous**" pour voir la proposition de créneau choisie par le demandeur.

Besoin d'aide ?



Contactez le support régional en cliquant ici →

Assistance